

l'Ordinaire, le 27 août 1763, prit possession le 5 septembre. N'ayant encore que 44 ans, il mourut, le 21 février 1765, et fut inhumé, le 23, au cimetière de Locminé.

1765-1771. R. Yves Le Mercier, prêtre à Bignan, pourvu par l'Ordinaire, le 11 mars 1765, prit possession le 20. Devenu recteur de Plumélian, après avoir manqué le bénéfice de Bignan, il résigna entre les mains de l'Évêque, en août 1771.

1771-1792. Yves Elédouet, oncle, de Pontivy, pourvu par l'Ordinaire, le 7 août 1771, prit possession le 13. Il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. J'ignore ce qu'il devint pendant la révolution ; mais je sais que, maintenu à la tête de la seule paroisse de Locminé après le Concordat, il prêta serment entre les mains du préfet, le 28 octobre 1802 et qu'il y fut remplacé au mois de mai de l'année suivante.

LOCOAL.

Du doyenné du Pont-Belz et ayant son siège dans une île reliée au continent par un pont, cette paroisse était partagée en deux parties par la rivière d'Étel. Démembrée de Plouhinec, la portion dont s'est formée la nouvelle paroisse de Sainte-Hélène, relevait de la barre royale d'Hennebont, tandis que tout le reste, comprenant la presqu'île du Plec, l'île de Locoal et des quartiers présentement en Mendon, dépendait de la juridiction d'Auray. La première section se nommait *Locoal-sous-Hennebont*, et la seconde, *Locoal-sous-Auray*. Cette double dénomination a induit en erreur quelques écrivains, en leur faisant supposer l'existence de deux paroisses distinctes.

■ Cette paroisse devant son origine à un établissement monastique fondé et habité par le saint dont elle porte le nom et sous le patronage duquel elle se trouve encore, une courte biographie de ce patron ne sera point ici déplacée.

Saint-Goal, appelé aussi Gudual et Gurval, naquit, dans la Grande-Bretagne, de parents nobles et riches. Elevé dans un monastère de la Cambrie, probablement celui de Lancarvan, peuplé alors par un grand nombre de futurs saints et gouverné par le célèbre Brendan, il subit les heureuses influences d'un pareil milieu, embrassa la carrière ecclésiastique et produisit, par ses prédications, de nombreux fruits de salut parmi ses compatriotes. La mort de son père l'ayant mis à la tête d'un patrimoine considérable, il le consacra à la fondation d'un monastère qu'il plaça sous la direction de son ancien maître et dans lequel il revêtit, lui-même,

l'habit religieux. Mais, juste appréciateur de ses vertus et de ses grandes qualités, Brendan ne tarda point à lui passer le gouvernement de cette maison. Pendant combien d'années y exerça-t-il les fonctions d'abbé ? On l'ignore ; mais on sait quand et comment il les quitta pour venir en Armorique.

Au moment de rendre le dernier soupir à Saintes, en 627, saint Malo, évêque d'Aleth et, comme lui, disciple de saint Brendan, recommanda aux religieux qui l'avaient suivi dans son exil de se rendre, immédiatement après sa mort, auprès de l'abbé Gudual et de l'emmener avec eux pour le remplacer sur son siège épiscopal. Déjà averti de sa future destinée par une inspiration divine, il s'embarqua sur le champ avec les messagers. Réunis peu de temps après son arrivée à Aleth, les évêques des cités voisines confirmèrent par leur élection le choix du Pontife défunt. Le métropolitain ratifia le tout, et Gudual fut sacré. Mais les graves préoccupations, inhérentes au gouvernement d'un diocèse, lui faisaient regretter amèrement la vie calme du cloître. Aussi, au bout d'un an et quelques mois, se hâta-t-il de céder le fardeau pastoral à son archidiacre Coalfinith.

Libéré de la sorte, il se retira, avec quelques-uns de ses prêtres, dans un couvent situé à Guer, sur les confins du diocèse qu'il venait de résigner (1). Il était resté trop près. Sa grande réputation de sainteté ne lui permit pas de trouver en cet endroit la paix et l'obscurité qu'il recherchait. Forcé lui fut donc de quitter ce lieu. Il vint dans notre pays et se fixa, sur la rivière d'Etel, dans une île qui portait alors le nom de *Plecit*, dont on a fait plus tard celui de *Plec* resté depuis à une presque île voisine. De ses propres mains, il s'y creusa une grotte dans les rochers qui bordaient la mer. Mais, faite pour briller sur un cadélabre, cette lumière ne put longtemps se tenir cachée. Les rochers de son île se virent bientôt peuplés d'un essaim de disciples qui vinrent s'y faire des cellules. Les flots des grandes marées menaçant d'envahir leurs demeures, ils durent, pour se mettre à couvert, édifier des digues dont l'étendue nous surprend encore, car nous ignorons que, du vivant du saint, le nombre des moines, qui se réunirent ici sous sa direction, s'éleva jusqu'à cent quatre-vingt-huit (2). Devenus possesseurs de l'île entière, ils bâtirent

(1) Les documents portent que ce monastère s'élevait *in pago Guernio*, dans le pays de Guern, qui ne peut-être autre que Guer, jadis du diocèse de Saint-Malo, passé au Concord et dans celui de Vannes. En mémoire de son séjour en ce lieu, où quelques écrivains le font même mourir et inhumer, l'église paroissiale de Guer fut placée sous le vocable de ce Saint.

(2) *Sic enim in antiquioribus gestorum ejusdem exemplaribus legitur : Discipulorum ferme cent-norum octoginta octo multitudo coadunata.* La construction de ces digues, longue d'une lieue environ, est rapportée sous une forme légendaire par ces anciens documents qui, outre le motif précité, donnent pour raison l'exiguïté du lieu pour un si grand nombre d'habitants. Ces digues, dont il reste encore des tronçons parfaitement reconnaissables, ont vivement préoccupé les auteurs qui en ont parlé. Pourquoi les attribuer aux Romains ou aux Espagnols, puisqu'elles sont mentionnées dans des écrits antérieurs au XII^e siècle ?

une église à peu près sur le milieu de sa longueur. S'ils y ajoutèrent immédiatement un monastère ; c'est vraisemblable, quoique rien ne le prouve.

Mais le saint Pontife dut bientôt encore s'avouer que la foule lui procurait ici tout le contraire de la vie cachée après laquelle il soupirait. C'est pourquoi, désertant son île, il s'enfonça dans le continent, avec sept de ses moines, et crut trouver, dans les forêts de Camors, la solitude qu'il recherchait pour la fin de ses jours. Un fervent chrétien, nommé Mévor, forcé de se retirer devant les hostilités de ses voisins, venait, lui-même, de quitter une demeure et des terres fertiles qu'il possédait dans le quartier choisi par la nouvelle colonie. Sur la demande de Gudual, il s'empessa de lui en faire don. Un monastère s'y éleva aussitôt, au lieu qui porte encore les noms de *Vieux-Locoal*, *Locoal-Camors*, *Locoal des Bois*, et possède une antique chapelle, située sur le bord du chemin de Baud à Pluvigner et placée sous le vocable de notre Saint. C'est là que, vers le milieu du vi^e siècle et non encore fort avancé en âge, il rendit son âme à Dieu. Quant à son corps, disputé entre sa mère et sa sœur, d'une part, et ses disciples ; de l'autre, il fut transporté dans l'île du Plec et inhumé dans l'église qu'il y avait fait édifier. Pendant le trajet, le cortège funéraire dut faire une halte, marquée, dit-on, par la chapelle de Locoal, en Pluvigner. Peu de temps après, le territoire qui possédait ses restes vénérables, changea son nom contre celui de *Loc-Gudual*, devenu par corruption *Locoal*.

Les nombreux et éclatants miracles opérés au glorieux tombeau du Saint, la vénération de tout les pays environnants pour ce lieu privilégié y firent affluer et les pèlerins et les offrandes. Par suite, les possessions du monastère étendirent considérablement leurs limites, même en dehors de l'île, et embrassèrent les rivages du continent voisin : le territoire de la paroisse actuelle de Sainte-Hélène, la presqu'île du Plec, une ceinture longeant les côtes de Mendon. Mais, au bout de deux siècles de prospérité, les choses changèrent ici de face, comme dans le reste de notre malheureux pays. Pendant dix années (878-888), les Danois et les Normands incendièrent les villes, les châteaux, les églises, les monastères, les maisons, massacrèrent les habitants ou les mirent en fuite au point de réduire toute la Bretagne à l'état d'un vaste désert (1).

Afin d'éviter la mort pour eux-mêmes, la profanation et la perte du corps de leur saint fondateur, les moines de Locoal exhumèrent ses restes vénérables et les emportèrent avec eux dans leur fuite. Remontant

(1) « *Auditâ siquidem Regis Salomonis morte miserabilique totius patriæ divisione et contentione perceptâ, regnum divisum desolaturi Dani veniunt et Northmanni, civitatesque et castella, ecclesias, monasteria, domos incendunt, regionem vastant, universamque Britanniam longe lateque depopulantur, donec tota Britannicæ regio in vastam eremum et solitudinem redacta sit* » (Dom Morice, p. 1., col 142.)

la Loire, ils s'arrêtèrent successivement à Pithiviers, près d'Orléans, où ils laissèrent un de ses os et où il est honoré sous le nom de Saint-Gau ; à Yèvre-le-Châtel, en Gâtinois, où se vénéra longtemps son cercueil ; à Montreuil-sur-Mer, près de Foulgny, d'où, vers 959, le corps saint fut transféré à Gand, en Belgique, et déposé dans l'église de l'abbaye bénédictine de Blandin. C'est, sans doute, de cette dernière station que sont revenues toutes les reliques du Saint possédées dans la suite par notre pays (1).

Que se passa-t-il dans l'île de Locoal, pendant les deux siècles qui suivirent ce départ des moines ? Nous savons seulement que les édifices furent ruinés et que les biens de l'antique monastère se trouvaient, au commencement du XI^e siècle, en la possession d'un descendant des Normands, nommé Gurki qui s'était fixé là, avait relevé des bâtiments détruits par ses compatriotes et même réédifié l'église de Saint-Gudual, avec le concours d'un certain Rivod, dont la nationalité reste inconnue. Voyant que les anciens propriétaires ne reparaissaient point et après avoir tenu conseil avec ses religieux, Catvallon, abbé de Redon, accompagné de quelques-uns de ces derniers, se rendit à Locoal, en 1037, auprès de Gurki, pour l'engager à restituer ces biens usurpés par ses ancêtres et à les céder à son monastère. Tout d'abord, le Normand se montra

(1) Cette notice biographique est extraite de deux sources : 1^o les leçons de l'ancien Bréviaire de Saint-Malo, composées au commencement du XVII^e siècle, sur un vieux légendaire du chapitre de cette église, disparu peu de temps après ; 2^o la vie de saint Gudual rédigée, au commencement du XII^e siècle, par un moine de l'abbaye de Blandin, sur des documents anciens, comme il l'atteste lui-même, dus, sans aucun doute, aux religieux de Locoal, et apportés là avec le corps du saint. Étranger aux régions dont il parle, cet auteur ne pouvait les décrire avec toute la précision désirable. Aussi, reproduite, comme les susdites leçons, au 6^e jour de juin, dans les *Acta sanctorum*, son œuvre n'a-t-elle pas été comprise par les Bollandistes qui, ne connaissant pas non plus les localités, ont rapporté à la Grande-Bretagne tout ce qui regarde le diocèse de Vannes. Il s'y trouve cependant un passage qui aurait dû les avertir de leur erreur ; c'est celui où l'hagiographe flamand raconte la translation du corps saint et sa sépulture dans l'île de *Plecit*, jadis habitée par le serviteur de Dieu. Après avoir rapporté certaines péripéties du trajet entre le lieu de la mort et celui de l'inhumation, il continue, en effet, par ces termes : « *Factumque est ut juveni, proprio arbitrio permissi, gressus à priore suspendentes itinere, erga locum insulæ, cui nomen Plecit est, Dei gratiâ et duce et comite, faciem recto tramite dirigerent. Hæc ergo, ni fallor, illa insula est, in quâ, ut in primâ hujus opusculi parte dictum est, item Sanctus Pontifex... maris accessum in nomine Domini frænavit, etc.* » — Entre les leçons, qui s'attachent surtout à la vie épiscopale, et l'œuvre de Gand, faite principalement en vue de la vie monastique, les différences ne sont qu'apparentes pour quiconque veut, avec la connaissance des localités, les étudier de près. Dans cette condition, en dépouillant la vie monastique du merveilleux dont ne pouvait se passer la robuste foi du moyen-âge, et en la réduisant à sa plus simple expression, il devient facile de rapporter les deux récits au même personnage et de ruiner la distinction, qui a eu cours pendant trop longtemps, entre saint Gudual, moine, et saint Gurval, évêque d'Aleth. La tradition de Locoal et des pays circonvoisins conduit aux mêmes résultats.

de nombreuses messes. Il y avait donc intérêt à perpétuer cet état de choses. Cependant les réclamations des habitants de ce quartier devenaient de plus en plus pressantes, à la fin du siècle dernier, et finirent par triompher de toutes les oppositions. Par une ordonnance épiscopale du 6 novembre 1784, cette frairie fut érigée en trêve ; mais, en témoignage de reconnaissance à l'égard de l'église-mère, cet acte prescrivait de ne célébrer, à la fête de Saint-Gudual, qu'une messe basse à Sainte-Hélène pour les malades et les vieillards, les autres tréviens étant tenus de se rendre processionnellement à la grand'-messe de Locoal (1).

Outre cette chapelle de Sainte-Hélène, la terre d'Hennebont possédait, au xvii^e siècle, une de Saint-Goal mentionnée par des aveux de 1628 et 1675, mais que je ne sais où placer ; et celle de Notre-Dame, à Kerentrech, sur le rivage même de la mer, et dont les murs sont encore debout. Jusqu'à l'érection de la trêve, cette dernière servait au catéchisme que le vicaire perpétuel ou son curé du bourg allait y faire aux enfants de cette frairie. Elle eut aussi à abriter plus d'une fois les corps des défunts de ce quartier, en attendant que le temps permit de les passer sur ce bras de mer, pour les transporter au cimetière de Locoal. La frairie du Plec renfermait aussi, au village appelé autrefois *Belle-Isle*, une chapelle de Sainte-Marguerite, qui existe encore. L'île même de Locoal en avait trois : une de Saint-Jean, au village anciennement nommé Kervarec, et qui sert toujours au culte ; une petite de Saint-Goal, depuis longtemps disparue, tout à l'entrée de l'île et auprès du pont auquel elle avait donné le nom de *pont de Saint-Goal*, ainsi que celui de *village de Saint-Goal* au groupe de maisons voisines ; enfin celle de Notre-Dame de Miséricorde, au cimetière du bourg. Ces deux dernières figurent encore au plan de l'île dressé en 1665. Au bas du cimetière, on a trouvé, il y a quelques années, les fondations de celle qui s'y élevait.

Contiguë au cimetière et formant le côté sud de la cour intérieure du monastère, l'église paroissiale, qui était en même temps prieurale, avait des bas-côtés reliés à la nef par des arcs en cintre brisé. Quoique l'architecture de l'édifice actuel indique une haute antiquité, il serait néanmoins difficile d'y voir l'œuvre du Normand Gurki et de Rivod, son compagnon. Il renfermait jadis une chapelle voûtée de Saint-Jean, que le vicaire perpétuel fit démolir, en 1657, et dont une partie des matériaux fut employée à bâtir le four du presbytère. Cette destruction fut reprochée à son auteur qui la répara, quelques années plus tard, en faisant ériger, sur la tombe de Saint-Goal, dans la même église, un monument en pierre portant sa statue en relief, avec l'inscription suivante :

*Quisquis ades venerare locum, venerare sacratos
Gudwaldi cineres ; hic locus, hic sacer est. 1666.*

(1) On ne doit pas oublier que, dès le commencement du xi^e siècle, ce quartier possédait un village portant le nom de *Kaer en Moustoer*, maintenant le *Moustoir*.

Incendiée, une première fois par les Espagnols, en 1592, ainsi que les bâtiments du prieuré et du presbytère, cette église devint encore la proie des flammes, en l'année 1765. Après ce dernier désastre, occasionné par la lampe du sanctuaire, les religieux de Redon, à la mense conventuelle desquels le prieuré venait d'être annexé, en 1755, n'eurent pas en frais pour la réédifier. Avec les matériaux des bas-côtés supprimés, on se contenta de boucher les arcades de la nef, comme on le voit encore, et d'en faire des longères. Déjà atteintes par le feu, les reliques du saint patron furent, en partie, sauvées par le curé Yves Rio. Dès cette année même, le général présenta une requête à l'Évêque pour le prier de vouloir bien accorder l'authentique aux parcelles conservées. Quoique différée, cette faveur fut enfin concédée. Au mois d'août 1768, l'Ordinaire délégua Georges Le Barz, recteur de Mendon et doyen de Pont-Belz, pour procéder à une enquête sur l'authenticité de ces reliques. Faite au mois de septembre, cette procédure confirma les allégations des paroissiens. Aussi l'Évêque chargea-t-il, le mois suivant, ce commissaire de replacer le précieux dépôt dans un nouveau reliquaire. (1)

Cet incendie et le vandalisme de la Révolution épargnèrent le monument élevé au XVII^e siècle sur le tombeau de Saint-Goal. Les vieillards de l'île l'ont encore vu et se rappellent qu'un recteur le fit disparaître, sous le prétexte qu'il encomrait l'église. Des cultivateurs en firent des meules à aiguiser.

Comme recteur primitif, le prieur, qui avait droit sur l'église paroissiale et prieurale, ainsi que sur toutes les chapelles de la paroisse, possédait ici un banc dans le chœur et avait ses armes gravées sur une pierre de la muraille.

A la fin du siècle dernier, les dépendances du presbytère consistaient en un parc sous labour de 60 cordes au levant de la maison, un pré de 140 cordes au midi, un autre parc sous labour de 34 cordes au couchant dudit pré, un verger sous pâture de 46 cordes. Le vicaire perpétuel jouissait, en outre, des deux immeubles suivants qui appartenaient à la fabrique : une maison au bourg, avec jardin de 3 cordes derrière ; un pré de 35 cordes au village de Keriguinen. Le tout fut aliéné, le 19 août 1795, au prix de 2,776 francs à des particuliers de Belz.

Le presbytère et son jardin ne furent point vendus. Dans ce jardin, on peut voir encore des traces irrécusables de l'incendie qui, à la fin

(1) En 1748, l'abbé Cillart dit, dans sa notice sur Locoâl : « On conserve dans son église une grande partie de ses reliques, qui sont en singulière vénération et qui opèrent beaucoup de miracles. Il y en a même d'authentiques. » Il ajoute que le monument érigé en 1666 se trouvait alors *au milieu du chœur*. C'est à lui que nous devons l'inscription donnée plus haut. — Le vicariat perpétuel et le prieuré furent les seuls bénéfices de cette paroisse. C'est par erreur qu'on y a placé un établissement de Templiers, passé ensuite aux Chevaliers de Malte et enfin à l'abbaye de Redon.

du xv^e siècle, dévora la maison du vicaire perpétuel. Les anciennes dépendances contiguës à ce bâtiment ont été rendues à leur destination et, de ce chef, le recteur actuel n'a guère à envier à ses prédécesseurs.

Vicaires perpétuels de Locoal.

- 1425-1435. Jean Mathieu, prêtre.
- 1521-1534. † François Landel, recteur aussi simultanément de Saint-Gonnery et chanoine de Vannes.
- 1535-1569. † Jean Guymar, pro-secrétaire de l'Évêque et vicaire perpétuel de Quiberon, mourut en janvier 1569.
- 1569-1574. Charles Bleyneau, prêtre du diocèse, pourvu par l'Évêque le 4 février 1569, prit possession le 6 mars. Il eut plusieurs compétiteurs malheureux.
- 1578-1588. R. François Gaultier résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant.
- 1588-1609. Bertrand Le Bonnac, de Saint-Tugdual, pourvu en Cour de Rome, prit possession le 23 mai 1589, sans avoir reçu ses provisions arrêtées par les troubles de la Ligue. Après s'être défendu contre différents compétiteurs, il fut enfin débouté par le suivant.
- 1609-1638. † Georges Le Pasdelec, pourvu par le Pape le 13 juin 1609, prit possession le 6 août, par dévolut sur Le Bonnac et ses concurrents, qu'il réussit à écarter.
1638. R. Guillaume Pongérard, diacre du diocèse de Saint-Malo, pourvu, le 29 août 1638, par l'Évêque qui invoque la collation libre, prend possession le 14 novembre et résigne entre les mains du Pape, le 3 décembre, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 120 livres. Il devient plus tard recteur de Surzur. A la mort de son successeur ici, il prétendit résigner purement ce vicariat entre les mains de l'Évêque.
- 1638-1652. † François Le Guen, pourvu en Cour de Rome, le 3 décembre 1638, mourut le 3 avril.
- 1652-1678. † Guillaume Le Blouch, vicaire perpétuel de Groix, pourvu par l'Ordinaire, le 29 juin 1652, non sur la mort du précédent, mais sur la prétendue résignation de Pongérard, eut un long procès, au présidial et au parlement, avec Pierre Chevrier, prêtre de Redon, présenté par l'abbaye de Saint-Sauveur, refusé par l'Évêque comme ignorant le breton, et sur lequel il l'emporta. Il fut inhumé, le 30 août 1678, dans le chœur de l'église.
- 1678-1703. † Jean Jéhanno, prêtre du diocèse, fut enterré au cimetière de Locoal, le 28 novembre 1703.

- 1704-1713. R. René Conan, prêtre du diocèse de Tréguier, pourvu par le Pape, le 11 mars 1704, malgré le décès du précédent en un mois de l'Ordinaire, prit possession le 12 juillet. Il résigna en Cour de Rome, le 7 décembre 1713, en faveur du suivant.
- 1713-1731. R. Mathurin Le Carour, de Plouhinec, pourvu par le Souverain-Pontife, le 7 décembre 1713, résigna entre les mains de l'Évêque, en janvier 1731, pour passer au rectorat de Landaul.
- 1731-1736. † François Le Rieux, né dans le diocèse de Saint-Brieuc, vint, avec ses parents, habiter la paroisse de Brech. Pourvu de Locoal par l'Ordinaire, le 29 janvier 1731, il en prit possession le 3 février. Le 25 octobre 1736, il fut inhumé auprès de la croix du cimetière.
- 1736-1737. R. François Daniel, originaire de Grand-Champ et curé de la trêve de Locmaria, pourvu par l'Évêque le 29 octobre 1736, prit possession le 1^{er} janvier 1737, et résigna entre les mains de son collateur, en mai suivant, pour devenir recteur d'Arradon.
- 1737-1762. R. Vincent Loaisel, du Mené, pourvu par l'Ordinaire, le 25 mai 1737, prit possession le 27 du même mois et résigna pareillement entre les mains de son collateur, en mai 1762, pour passer à Arradon.
- 1762-1781. † Cyr ou Quérin Audic, de Landaul et curé de Pluneret, pourvu par l'Évêque le 2 mai 1762, prit possession le 5. Décédé, à l'âge de 66 ans, il fut inhumé dans le cimetière, le 8 février 1781.
- 1781-1788. † Alexis Le Discot, de Guidel, pourvu par l'Ordinaire le 10 mars 1781, prit possession le 21. Mort, à 50 ans, le 29 février 1788, il fut enterré le 2 mars au cimetière.
1788. † Guigner Le Letty, né et prêtre à Pluvigner, pourvu par l'Évêque le 20 mars 1788, prit possession le 4 avril. Décédé, à l'âge de 37 ans, le 9 novembre de la même année, il fut aussi enterré, le 10, au cimetière.
- 1789-1802. Jean-Pierre-Marie Allano, de Saint-Salomon, pourvu en Cour de Rome le 28 avril 1789, refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé et ne cessa néanmoins qu'en septembre 1792 de desservir publiquement sa paroisse. Il prit bien à Mendon, le 11 septembre de cette année, un passe-port pour l'Espagne; mais, loin de se déporter, il resta toujours caché dans son île ou les environs. Après le concordat, il devint recteur de Belz d'où il passa successivement à Plouharnel et à Quibéron.